<Lieu>, <date>

*Lettre recommandée avec AR ou remise en main propre (contre décharge datée et signée par salarié).*

Objet : Notification de licenciement économique

Madame, Monsieur <<>>

Comme évoqué dans le cadre de l’entretien préalable qui s’est tenu le <<date>>, nous vous informons de notre décision de vous licencier pour le motif économique suivant, dans les conditions posées à l’article L. 1233-3 du Code du travail : <<motifs économiques exposés de manière précise et objective>>. Ce motif nous conduit à supprimer votre poste. Sachez qu’il vous est possible de nous demander des précisions sur le motif énoncé dans la présente lettre, dans les quinze jours suivant sa notification, par lettre recommandée avec avis de réception ou remise contre récépissé. Nous avons la faculté d’y donner suite dans un délai de quinze jours après réception de votre demande, par lettre recommandée avec avis de réception ou remise contre récépissé. Nous pouvons également, le cas échéant et dans les mêmes formes, prendre l’initiative d’apporter des précisions à ces motifs dans un délai de quinze jours suivant la notification du licenciement.

Par ailleurs, nous vous informons qu’en dépit des recherches que nous avons effectuées, conformément à l’article L. 1233-4 du code du travail, nous n’avons pas trouvé de poste de reclassement compatible avec votre qualification.

Lors de notre entretien préalable du <<date>>, nous vous avons proposé le bénéfice du contrat de sécurisation professionnelle.

**Option 1, en cas de refus du dispositif CSP :**

Par lettre du <<date>>, vous nous avez fait connaître votre refus d’adhérer au dispositif.

***(en cas d’exécution du préavis)***Vous restez néanmoins tenu d’effectuer votre préavis d’une durée de <<durée>>, qui débutera à la date de la première présentation de cette lettre.

***(en cas de dispense de préavis)***Nous vous dispensons d'effectuer votre préavis qui débute le <<date présumée de première présentation de cette lettre>> et se termine le <<date présumée de première présentation de cette lettre>>, date à laquelle vous quitterez les effectifs de l'entreprise. Néanmoins, votre salaire continuera de vous être versé durant cette période.

**Option 2, en l’absence de réponse du salarié dans un délai de 21 jours à compter de la remise
des documents relatifs au CSP :**

N’ayant pas reçu dans un délai de vingt et un jours votre décision d’adhérer ou non au contrat de sécurisation professionnelle, vous êtes considéré comme ayant refusé le bénéfice du dispositif.

***(en cas d’exécution du préavis)***Vous restez néanmoins tenu d’effectuer votre préavis d’une durée de <<durée>>, qui débutera à la date de la première présentation de cette lettre.

***(en cas de dispense de préavis)***Nous vous dispensons d'effectuer votre préavis qui débute le <<date présumée de première présentation de cette lettre>> et se termine le <<date présumée de première présentation de cette lettre>>, date à laquelle vous quitterez les effectifs de l'entreprise. Néanmoins, votre salaire continuera de vous être versé durant cette période.

À l’expiration de votre contrat de travail, nous tiendrons à votre disposition votre certificat de travail, votre reçu pour solde de tout compte et votre attestation Pôle emploi.

Pendant les 12 mois suivant la rupture de votre contrat de travail, vous bénéficierez d’une priorité de réembauche sur tout poste disponible et compatible avec votre qualification, à condition de nous informer par LRAR sous le même délai de votre souhait de bénéficier de cette priorité de réembauche.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos sentiments distingués.

<<signature>>